



État des résultats prospectif du

**Centre d'analyse des opérations et
déclarations financières du Canada
(CANAFE)**

Non audité

CENTRE D'ANALYSE DES OPÉRATIONS ET DÉCLARATIONS FINANCIÈRES DU CANADA
 ÉTAT DES RÉSULTATS PROSPECTIF (non audité)
 Pour l'exercice se terminant le 31 mars

(en milliers de dollars)	Résultats estimatifs 2020-2021	Résultats prévus 2021-2022
Charges		
Programme de conformité	23 197	30 004
Programme de renseignements financiers	15 979	22 461
Services internes	26 363	37 780
Total des charges	65 539	90 245
Revenus		
Programme de conformité	147	0
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(147)	0
Total des revenus	0	0
Coût de fonctionnement net⁽¹⁾	65 539	90 245

Les notes complémentaires font partie intégrante de l'état des résultats prospectif.

(1) Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. 1

1. Méthodologie et hypothèses importantes

L'état des résultats prospectif a été établi en fonction des priorités du gouvernement et des plans de CANAFE qui sont décrits dans le Plan ministériel.

L'information des résultats estimatifs pour l'exercice 2020-2021 est fondée sur les résultats réels en date du 8 décembre 2020 et sur les prévisions pour le reste de l'exercice. Des prévisions ont été établies pour les résultats prévus de l'exercice 2021-2022.

Voici les principales hypothèses qui sous-tendent les prévisions :

- (a) les activités de CANAFE demeureront, pour l'essentiel, inchangées par rapport à celles du dernier exercice;
- (b) les charges et les revenus, y compris la détermination des montants de sources internes et externes du gouvernement, sont basés sur l'expérience acquise, et l'évolution générale connue par le passé devrait se poursuivre;
- (c) l'information des résultats estimatifs de fin d'exercice pour 2020-2021 représente la situation d'ouverture pour établir les résultats prévus de 2021-2022.

Ces hypothèses sont émises en date du 8 décembre 2020.

2. Variation et évolution des prévisions financières

Bien que tous les efforts ont été déployés pour prévoir les résultats finaux pour le reste de l'exercice 2020-2021 et pour 2021-2022, les résultats réels des deux exercices risquent de différer par rapport aux prévisions financières présentées, et cet écart pourrait être important.

Lors de la préparation du présent état des résultats prospectif, CANAFE a établi des prévisions et des hypothèses pour l'avenir. Ces prévisions et hypothèses pourraient différer des résultats financiers réels obtenus subséquemment. Les prévisions et les hypothèses sont fondées sur l'expérience acquise et sur d'autres facteurs, notamment les prévisions relatives aux événements futurs qui sont considérées comme raisonnables compte tenu des circonstances, et qui sont évaluées de façon continue.

Les facteurs qui pourraient donner lieu à des écarts importants entre l'état des résultats prospectif et les états des résultats antérieurs sont les suivants :

- le nombre d'acquisitions et d'aliénations de biens, d'installations et d'équipement ainsi que le moment où elles seront effectuées, ce qui pourrait influencer sur les gains, les pertes et les charges d'amortissement;
- les éventuelles augmentations salariales selon le résultat des négociations de conventions collectives dans le secteur public;
- d'autres modifications du budget de fonctionnement, comme de nouvelles initiatives ou des ajustements techniques à apporter plus tard au cours de l'exercice.

Une fois que le Plan ministériel aura été déposé au Parlement, CANAFE ne mettra pas à jour les prévisions, quelles que soient les modifications apportées aux ressources financières dans

le Budget supplémentaire des dépenses. Les écarts seront expliqués dans le Rapport sur les résultats ministériels.

3. Sommaire des principales conventions comptables

L'état des résultats prospectif a été préparé conformément aux conventions comptables du gouvernement du Canada en vigueur pour l'exercice 2020-2021. Il s'appuie également sur les principes comptables du secteur public du Canada. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucun écart important par rapport aux principes comptables du secteur public du Canada.

Voici les principales conventions comptables :

a) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les charges de fonctionnement de CANAFE sont comptabilisées lorsque les biens sont reçus ou que les services sont rendus, y compris les services fournis gratuitement pour les cotisations aux régimes de soins de santé et de soins dentaires des employés et d'indemnisation, lesquels sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif. Les indemnités de vacances et de congés compensatoires ainsi que les indemnités de départ sont cumulatives et les charges sont comptabilisées au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.

Les charges comprennent aussi des provisions afin de tenir compte des changements dans la valeur des éléments d'actif, notamment pour les créances douteuses des comptes débiteurs ou les éléments du passif, ce qui comprend le passif éventuel dans la mesure où l'événement futur risque de se produire et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie.

Parmi les charges, il y a également l'amortissement des immobilisations corporelles, lesquelles sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile estimative.

b) Revenus

Depuis le 30 décembre 2008, CANAFE a le pouvoir législatif d'imposer des pénalités administratives pécuniaires (PAP) aux entités déclarantes qui ne respectent pas la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (la Loi). Depuis l'exercice 2009-2010, le programme des PAP est pour CANAFE une source de revenus non disponibles pour dépenser.

CANAFE ne peut pas se servir des revenus non disponibles pour dépenser pour s'acquitter de ses obligations. Bien que l'on s'attende à ce que l'administrateur général maintienne le contrôle comptable, il n'a aucun pouvoir en ce qui concerne l'utilisation des revenus non disponibles pour dépenser. Par conséquent, ces revenus sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc comptabilisés comme une réduction du montant brut des revenus de CANAFE.

4. Autorisations parlementaires

CANAFE est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à CANAFE diffère de la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus, car les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats prospectif d'un exercice donné peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice antérieur, pendant l'exercice en cours ou qui le seront au cours d'un exercice futur. Par conséquent, le coût de fonctionnement net de CANAFE pour l'exercice diffère selon qu'il est calculé en fonction du financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de comptabilité d'exercice.

Les différences sont présentées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations demandées (en milliers de dollars)

(en milliers de dollars)	Résultats estimatifs 2020-2021	Résultats prévus 2021-2022
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	65 539	90 245
Rajustements pour les éléments ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais n'ayant pas d'incidence sur les autorisations :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(243)	(263)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(3 379)	(4 252)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et des congés compensatoires	(122)	142
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	87	69
Remboursement de charges d'exercices antérieurs	235	336
Total des éléments ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais n'ayant aucune incidence sur les autorisations⁽¹⁾	(3 422)	(3 968)
Rajustements pour les éléments n'ayant pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	247	246
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	(12)	77
Total des éléments n'ayant pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations⁽¹⁾	235	324
Autorisations demandées⁽¹⁾	62 352	86 601

(1) Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(b) Autorisations demandées (en milliers de dollars)

(en milliers de dollars)	Résultats estimatifs 2020-2021	Résultats prévus 2021-2022
Autorisations demandées		
Crédit 1 – Dépenses de programme	74 319	79 760
Montants législatifs	6 561	6 840
Moins :		
Ressources inutilisées – Crédit 1 – Dépenses de programme	(18 528)	0
Autorisations demandées⁽¹⁾	62 352	86 601

(1) Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. 5